

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 NOVEMBRE 2014**

**Etaient présents** : Patrick Dauge, Marc Petit, Philippe Cordonatto, Claude Lainé, Hélène Czarny,

Cédric Chemin, Stéphane Jouanno, Patrick Lanot, Pottiez Pascale, Declair Chantal, Deflubé Chantal

**Absents excusés** : Paulo De Freitas, Françoise Plumas ayant donné procuration à Chantal Déflubé, Franck Rincheval

**Secrétaire de séance** : Hélène Czarny.

En préambule : l'approbation des comptes rendus du Conseil municipal des 23/09/2014 et 07/10/2014 seront approuvés à la prochaine réunion.

Le conseil municipal accepte de délibérer sur le Pôle métropolitain. Sujet non prévu initialement à l'ordre du jour.

**DELIBERATIONS**

**Marché des travaux concernant la restructuration et l'extension de la Marie:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à contracter et signer le marché ainsi que les pièces administratives s'y rapportant, avec les entreprises ci-dessus pour un montant total de 1 157 774.28 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes se rapportant à cette opération dans la limite du financement prévu au budget (actes spéciaux, avenant, décision de poursuivre, etc...).

Dit que la dépense sera imputée sur l'article 2315 et 2128 – opération 13 du budget 201

**Taux de la part communale sur la taxe d'aménagement**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal

**Adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance statutaire du C.I.G**

**Décide** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018 **pour les agents CNRACL**

**Schéma Régional de coopération intercommunale d'Ile de France**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France proposé par le préfet de région

**Décisions du maire**

Le Maire n'a pas exercé son droit de préemption sur la DIA transmise par Maître Jouvin Laurent Notaire à Limay sur la Propriétaires : Consorts LORENT .Parcelle section H numéro 376 contenance 05a09ca. Sise Le Moulin Russelin

## □ **Questions diverses**

### **Organisation du Noël de la commune**

Il a été constaté par les élus et par le corps enseignant, un dédain de la part des parents lors de la remise des jouets aux enfants de la commune. Les parents parlent pendant le spectacle et ne gèrent pas leurs enfants qui bavardent également et courent dans tous les sens, et aussitôt le jouet distribué, ils quittent la salle. Mr Jouanno pense qu'il faut malgré tout garder cette tradition. D'autres conseillers sont partagés, et Mr Petit pense qu'il faut changer et faire le Noël à l'école.

Après une discussion, un vote à main levée a été effectué et il est décidé de conserver le déroulement de l'activité à la salle des fêtes, les institutrices ne participeront pas à cette manifestation et n'ont pas prévu de spectacle. Nous devons réfléchir à une animation pour l'après-midi, soit leur faire apprendre un poème ou une chanson.

### **City stade**

La mairie a reçu une lettre signée de plusieurs jeunes adolescents du village qui demandent l'installation d'un city-stade sur la commune afin de ne pas déranger le voisinage.

Un échange s'ensuit sur les responsabilités de chacun notamment pour les enfants mineurs, un lieu à trouver avec des toilettes et un point d'eau, le financement. Une surface suffisante pourrait être dégagée sur le stade, mais reste à savoir si ce n'est pas trop près de la route, les problèmes d'éclairage, de sécurité...

Une réflexion est à mener pour savoir si une réalisation est possible sur le budget 2015.

### **Eclairage public**

Nous avons, depuis le changement de candélabres réalisé suite à l'enfouissement de réseaux, des problèmes avec les crosses des candélabres qui sont défectueuses. Nous avons porté réclamation auprès de l'entreprise qui nous les a installés, qui elle-même s'est retournée contre le fabricant, car il s'agit d'un défaut de fabrication (torsion du métal). Ce problème dure depuis un moment, et après de nombreux échanges va bientôt être réglé.

### **Demande de partenariat**

Nous avons été contactés par un jeune du village qui va participer en février 2015 au 4L TROPHY 2015. En effet, ce grand rassemblement qui consiste à traverser le désert marocain au volant d'une Renault 4L à un but humanitaire et nécessite un partenariat financier. Les fonds récoltés seront redistribués à l'association « Enfants du désert ». Le conseil municipal après en avoir débattu, décide de subventionner l'association pour la somme de 500 Euros.

### **Questions conseillers :**

Cédric Chemin demande quand les travaux de réparation aux vestiaires vont être terminés car les joueurs de football n'ont pas d'eau chaude pour prendre leur douche. Monsieur Dauge Patrick, leur répond que les travaux sont commencés depuis longtemps, l'ordre de réparation est donné aux entreprises qui interviennent chacune leur tour. Il ajoute que lors du passage de l'expert consécutif au dégât des eaux, il a trouvé les lieux dans un état lamentable. Il n'y a aucun entretien, sinon nous n'en serions pas là. Je ne donnerai pas mon aval pour la réouverture des locaux après travaux s'ils restent dans cet état-là ! Il va falloir prendre des décisions fortes et douloureuses pour que l'association comprenne qu'il faut que cela change. Le manque d'hygiène est criant sachant qu'il y a également des enfants qui fréquentent les vestiaires, c'est inadmissible.

Cédric Chemin ajoute que les toilettes ne pourront pas être nettoyées tellement elles sont sales, il faudra carrément les changer !!!! Sachant qu'il y a des matchs avec des visiteurs, l'image de marque de la commune est désastreuse. Monsieur Dauge précise que pour la nouvelle salle se fera avec des conditions d'utilisation bien précise : salle de réunion et de rencontre, pas de bar à l'intérieur de la salle, ni cuisine. Cette salle sera utilisable par toutes les associations de la commune.

Chantal DeFlubé demande si tout est organisé pour le salon des saveurs et s'il y aura besoin d'un coup de main pour le Noël des enfants. Monsieur Dauge répond que tout est organisé pour le salon, par contre pour Noël on aura peut-être besoin d'un coup de main pour la décoration du sapin et le déroulement du samedi après-midi.

Le maire informe les conseillers que les travaux de la mairie vont commencer le mois prochain. Les seniors iront à la salle des fêtes pour leurs activités en attendant. Fin mars, la première partie devrait être terminée, nous déménagerons alors le secrétariat et la deuxième partie pourra commencer. Les extérieurs dureront quatre mois. Plusieurs conseillers demandent à voir les plans. En effet, suite aux élections municipales de mars 2014, les nouveaux conseillers n'ont pas vu le projet. Il est alors décidé une diffusion du projet au conseil municipal et une projection publique à la salle des fêtes lors des vœux du maire.

**La séance est levée à 21H00**